

# Bibliothèques Carcérales

Le guide pour les  
Détenus travaillant à la bibliothèque

Réalisé en 2026

**Caap**  
Culture

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires et toutes les personnes qui ont, des près ou de loin, participé à ce projet

## À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse aux personnes souhaitant contribuer au développement des bibliothèques carcérales et à un accès équitable à la culture en prison : bibliothécaires, médiateur·ices culturel·les, etc.

## Comment utiliser ce guide ?

Ce guide est destiné à accompagner tous·tes les acteur·ices impliqué·es dans la vie des bibliothèques en milieu carcéral. Il ne s'agit pas d'un manuel à lire de façon linéaire, mais d'une boîte à outils modulable dans laquelle chacun peut puiser selon ses besoins via les pictogrammes suivants :



Définitions



Conseils et astuces



Documents utiles

# Table des matières

1 A qui s'adresser ?

2 Se former

3 Les lois

4 Avant de commencer

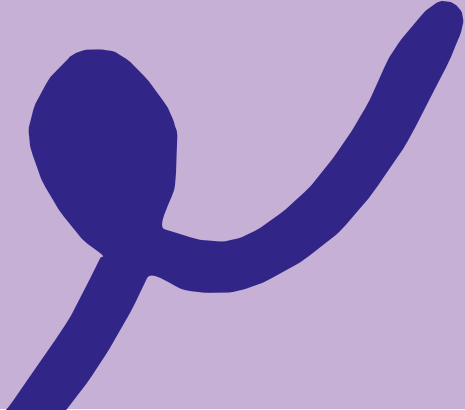
5 Coconstruire

6 Les collections

7 Pour aller plus loin

A QUI S'ADRESSER

**11**



Si vous souhaitez participer à la vie de la bibliothèque de votre établissement, plusieurs interlocuteurices peuvent vous aider :

- ✧ L'agent responsable de votre section, du travail ou de la bibliothèque : c'est la première personne à qui vous pouvez parler de votre intérêt.
- ✧ La direction de votre établissement : vous pouvez lui adresser une demande écrite dans laquelle vous expliquez vos motivations et votre intérêt pour ce poste.
- ✧ (Si c'est le cas dans votre établissement) L'association qui intervient dans la bibliothèque : elle peut vous orienter ou transmettre votre demande.




SE FORMER

re

Malheureusement, il est rare que votre établissement pénitentiaire organise des formations de bibliothécaires. Vous pouvez toutefois vous adresser à la personne responsable des cours et des formations pour vous en assurer.

Si votre établissement ne prévoit pas de formation, vous devrez certainement apprendre sur le terrain, à l'aide des autres personnes travaillant en bibliothèque (agent-es, bénévoles, associations, ...) ou demander de l'aide à la bibliothèque publique présente sur votre territoire. Cette dernière pourra vous indiquer certaines marches à suivre et deviendra peut-être un partenaire régulier. (Cf. Coconstruire)

 De plus, vous pourriez envisager de vous professionnaliser. Pour cela, il existe différentes écoles en Belgique :

- l'Institut Provincial d'Enseignement Supérieur et de Formation pour Adultes (IPESFA) à Liège
- Institut Jean-Pierre Lallemand à Bruxelles
- Institut Reine Astrid de Mons - Enseignement de Promotion Sociale

LES LOIS

3e

Les modalités

# Les modalités

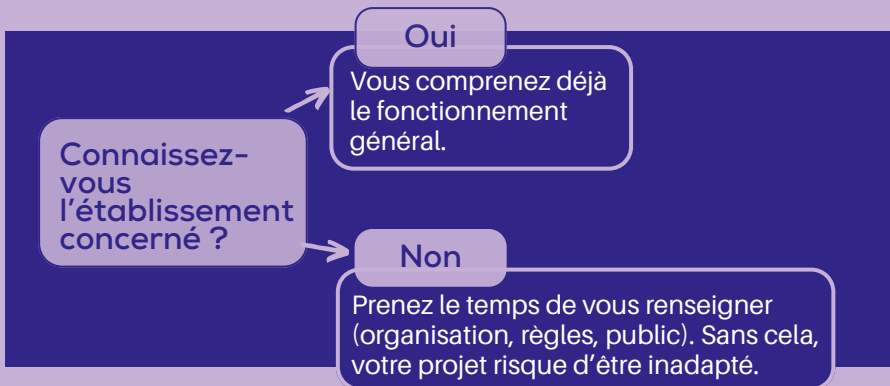
En Belgique, la loi reconnaît le droit pour chaque détenu de participer au travail disponible dans la prison. Travailler pendant la détention n'est pas obligatoire, mais c'est un droit encadré par plusieurs règles précises.

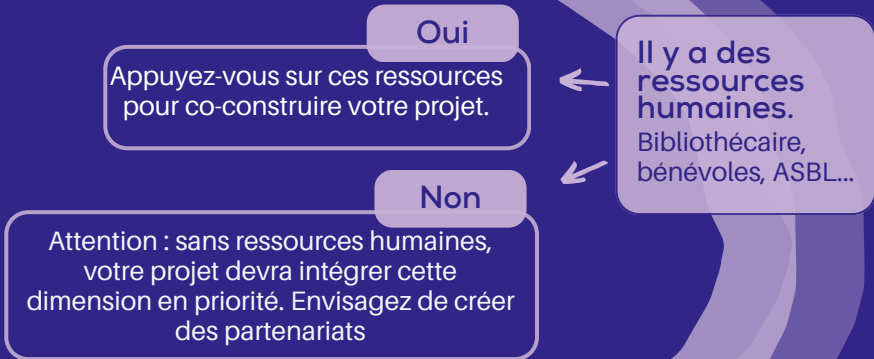
- 🔗 **Accès au travail** : chaque détenu peut demander à travailler via un formulaire officiel. Le directeur de la prison attribue le travail en fonction des places disponibles et du plan de détention individuel. Le travail ne peut jamais être utilisé comme punition ni porter atteinte à la dignité du détenu.
- 🔗 **Conditions de travail** : les conditions (durée, horaires, type d'activité) doivent se rapprocher autant que possible de celles du monde libre. La durée du travail ne peut pas dépasser la durée légale en vigueur à l'extérieur.
- 🔗 **Autres formes de travail** : avec l'autorisation du directeur, un détenu peut exercer un autre travail que celui proposé par la prison, sauf si cela pose un problème de sécurité ou de charge administrative excessive.
- 🔗 **Revenus du travail** : le montant de la rémunération est fixé par arrêté royal. Les détenus qui suivent une formation professionnelle peuvent recevoir une allocation de formation, qui les aide à couvrir les dépenses liées à cet apprentissage.
- 🔗 En cas d'accident de travail en prison, une indemnité est prévue selon des règles fixées par le gouvernement.

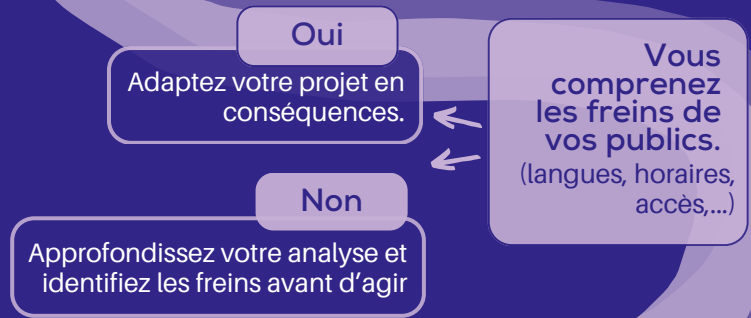
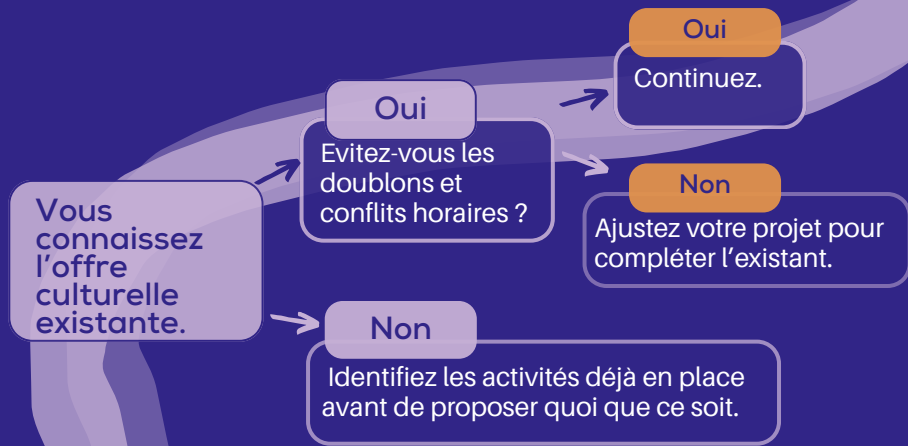
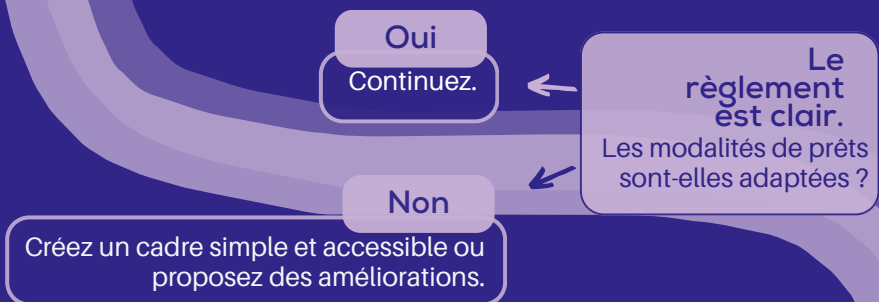
# AVANT de COMMENCER

## 4

États des lieux



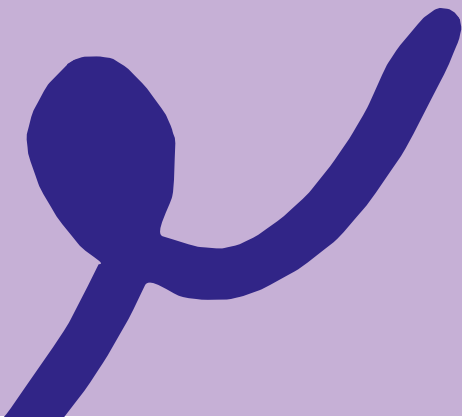




# COCONSTRUIRE

# 5

- ✧ Identifier et mobiliser les partenaires
- ✧ Poser un cadre clair
- ✧ Impliquer activement les actrices
- ✧ Tester et ajuster



## Identifier et mobiliser les partenaires

Dès le début, repérez les acteur·rices utiles au projet et prenez contact avec eux.

- 🎧 Association culturelle ou d'insertion
- 🎧 Centre culturel
- 🎧 Intervenant.es extérieur.es (artistes, médiateur.ices...)
- 🎧 Personnel pénitentiaire
- 🎧 Personnes détenues

Impliquez-les rapidement, même de manière informelle (réunion, échange, visite). Leur connaissance du terrain vous fera gagner du temps.

## Poser un cadre clair dès le départ

Avant toute mise en œuvre, formalisez les bases du projet avec les partenaires et mettez les par écrit pour éviter tout malentendu.

- 🎧 Objectifs : définissez précisément ce que vous voulez atteindre (ex : favoriser l'accès à la lecture, développer des compétences, créer du lien social).
- 🎧 Bénéficiaires : identifiez le public visé (tout le monde, un groupe spécifique, profils particuliers).
- 🎧 Calendrier : fixez les étapes, la durée et le rythme (ponctuel, cycle, activité régulière).
- 🎧 Moyens financiers : listez les financements possibles et construisez un budget réaliste.
- 🎧 Moyens humains : identifiez qui fait quoi (animation, coordination, logistique).
- 🎧 Logistique : vérifiez les espaces, le matériel nécessaire et les autorisations à obtenir.

## Impliquer activement chaque acteurice

Adaptez votre manière de travailler selon les interlocuteurices :

- ✧ Avec le personnel pénitentiaire : échangez régulièrement, informez sur l'avancement, et validez les étapes clés pour faciliter la continuité.
- ✧ Avec les partenaires : répartissez clairement les rôles et appuyez-vous sur leurs compétences spécifiques (réseau, expertise, animation).
- ✧ Avec les bibliothèques partenaires : leur expertise est une ressource essentielle qui pourra également être utile dans la construction de futurs projets

Plus iels participent à la construction, plus iels s'engagent dans le projet.

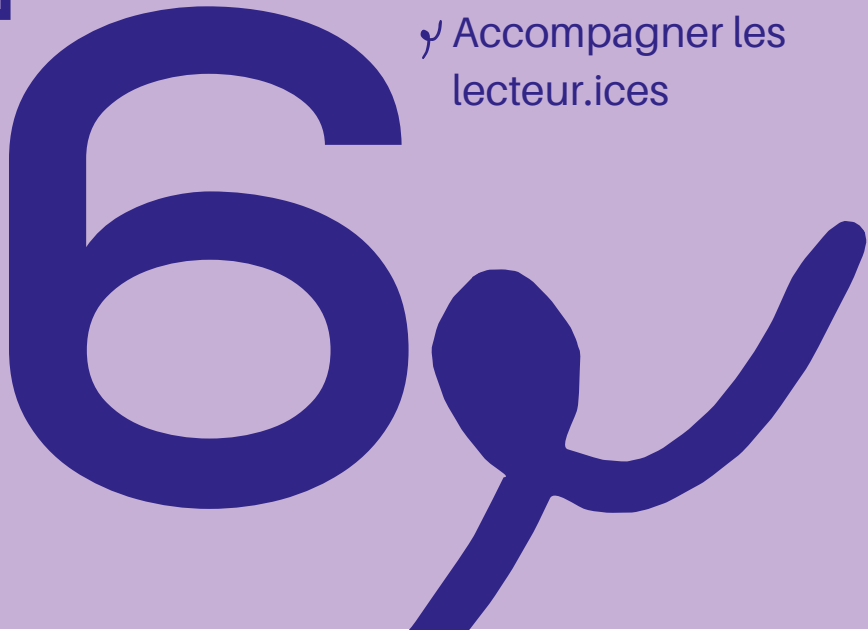
## Tester et ajuster

Avant de déployer pleinement :

- ✧ Recueillez les retours (partenaires, participants, personnel, etc.)
- ✧ Ajustez rapidement si nécessaire

Cela évite de s'engager dans un projet mal calibré.

# LES COLLECTIONS




- ✓ Construire les collections
- ✓ Gérer les collections
- ✓ Accompagner les lecteur.ices



## Construire les collections

### A qui confier le choix des collections ?



Comme dans toute bibliothèque, les collections des bibliothèques carcérales doivent représenter l'ensemble des connaissances et des courants d'opinion. Elles doivent avant tout répondre aux attentes et besoins des personnes auxquelles elles s'adressent.


Pour garantir la pertinence et la diversité des choix, il est recommandé de constituer un comité de lecture en partenariat avec l'établissement pénitentiaire et les acteurs culturels impliqués.

### Sur quels critères se baser ?

Une charte des collections ou une politique d'acquisition peut être mise en place pour fixer les critères de sélection, par exemple en se basant sur les critères des bibliothèques publiques établis par **le Décret relatif au développement des pratiques de lecture et à l'organisation du Réseau de la Lecture publique.**

Les collections sont sensiblement les mêmes qu'en bibliothèque publique, il est important d'éviter toute censure ou préjugés sur ce que les personnes placées sous la main de la justice peuvent ou ne peuvent pas lire. En cas de doutes, n'hésitez pas à vous référer à votre personne contact intra-muros ou à la direction de l'établissement.

### Qu'est-ce qu'un comité de lecture en prison ?



Un comité de lecture réunit plusieurs membres aux compétences diverses et complémentaires. L'objectif est que le choix des collections ne repose pas sur une seule personne, afin d'assurer une sélection répondant aux besoins des usagers.

En prison, un comité de lecture peut être composé de détenues volontaires, bibliothécaires partenaires, coordinateurices culturel·les...



Il faut cependant prendre en compte différents aspects essentiels pour répondre aux besoins de toustes.

Le public des bibliothèques carcérales est généralement un public plus éloigné de la lecture qu'à l'extérieur. Il est donc important de proposer des livres "Facile à Lire et à Comprendre" (FALC) adaptés à l'âge du public.



Le "Facile à Lire et à Comprendre" (FALC) est un langage qui peut être compris par toustes. Les éditions Kiléma traduisent des livres écrits en FALC.

La population des établissements pénitentiaires belges est également plurinationale et multilingue. Il est donc essentiel de posséder des collections en langue étrangères et en "français langue étrangère" (FLE).

Bien qu'aucune loi n'oblige les établissements pénitentiaires à posséder des textes de loi, dans un contexte d'établissement carcéral, il est aussi intéressant d'intégrer dans les collections des documents traitant directement de la condition juridique des usagers: code pénal, code civil, éducation et vulgarisation juridique, éducation au droit, ... **De plus, cela peut être une piste d'ateliers autour du droit belge, notamment avec des étudiants se formant.**(Cf. Geneppi)



Finalement puisqu'il n'y a pas d'accès à Internet, il faut mettre un point d'attention sur les livres documentaires qui sont souvent la seule source d'information en prisons.

## Gérer les collections

L'objectif de la signalétique et du classement est de permettre à chacun de s'y retrouver facilement, tout en facilitant la transition vers les bibliothèques publiques à la sortie.

Pour cela, plusieurs outils peuvent être mis en place :

- ✎ Utiliser des classifications simplifiées : classement thématique, CDU réduite, ...

- ✎ Utiliser des pictogrammes facilement compréhensibles par tous les usager·ère·s.

Construire un plan de classement et/ou une signalétique avec les futur·e·s usager·ère·s peut constituer une médiation autour de la bibliothèque.

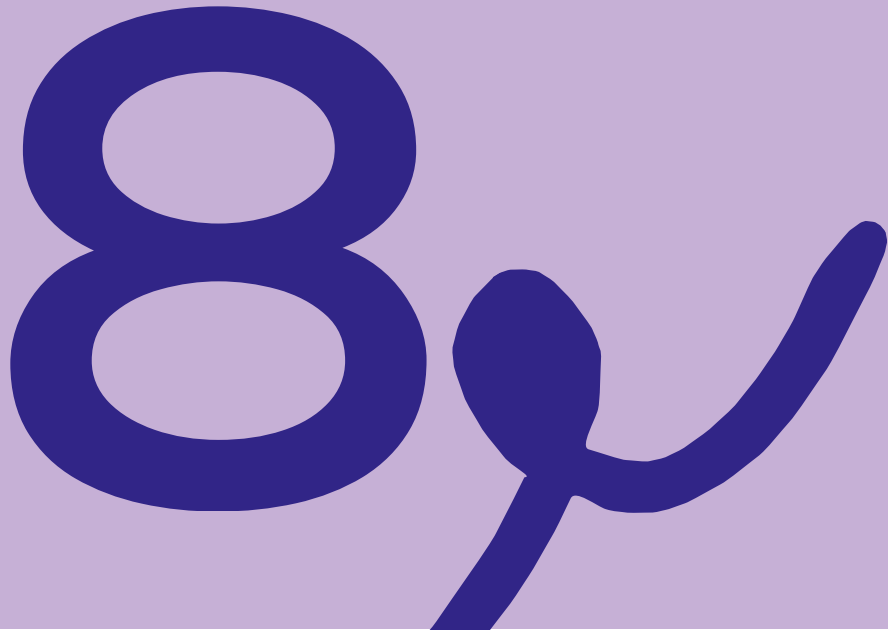
## Accompagner les lecteur·ices dans leur recherche

Même lorsque certains détenu·es sont déjà des lecteur·ices réguliè·ères, ils découvrent souvent un nouvel environnement à chaque transfert, qu'il s'agisse d'un changement d'établissement, d'aile ou simplement d'une première visite à la bibliothèque. Il est donc **essentiel d'imaginer des dispositifs simples pour leur permettre de s'orienter et de se sentir rapidement à l'aise dans la bibliothèque**. Pour faciliter leurs recherches et susciter leur curiosité, vous pouvez mettre en place différents **outils de médiation** : créer des catégories "coup de cœur" pour valoriser certaines lectures, proposer des sélections

thématiques (ex: « Si vous avez aimé tel film ou telle série, lisez... »), ou encore concevoir des parcours de lecture adaptés à différents goûts ou niveaux de lecture. Il peut aussi être intéressant d'encourager la participation active des usager·ères : laisser à disposition un cahier d'avis, des fiches de recommandation ou un mur d'expression où chacun peut partager ses impressions, recommander un titre ou commenter une découverte. Ce type de démarche favorise l'échange, valorise les lecteurs expérimentés et renforce le sentiment d'appartenance à une communauté de lecture.



POUR ALLER PLUS LOIN



Une autre excellente manière de se former, de rester informé sur l'actualité du milieu et de se sensibiliser consiste à lire et à regarder des contenus variés.

Voici quelques recommandations :

- ✔ Tous les ans en novembre, les Journées Nationales de la Prison ont lieu en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pendant dix jours, des événements culturels ont lieu afin de sensibiliser le grand public aux conditions carcérales et d'amener une prise de conscience dans le but de faire évoluer les politiques pénitentiaires.
- ✔ La CAAP Culture publie une newsletter bimestrielle
- ✔ Une conférence sur La pratique culturelle et artistique en milieu carcéral a eu lieu à l'Académie royale de Belgique en novembre 2025
- ✔ *La brèche* est une revue d'enquête bruxelloise sur les logiques carcérales.
- ✔ *La prison est-elle obsolète ?* d'Angela Y. Davis
- ✔ *Des bibliothécaires en prison : Carnets de Santé* aux éditions Les Impliqués
- ✔ *Punir, restaurer, guérir - Regards croisés sur la Justice restaurative* sous la direction de Frédéric Rognon et Brice Deymié
- ✔ Le film *La Peine* de Cédric Gerbehaye





Pour contacter la CAAP Culture par courrier ou  
par e-mail :  
Bd Léopold II, 44 (local 2C138) 1080 Bruxelles  
[info@caapculture.be](mailto:info@caapculture.be)  
Plus d'informations sur le site de la CAAP Culture